

CANTINE SCOLAIRE DU SIRP DE LA VALLEE BORGNE

Année scolaire 2023/2024

A compléter et à renvoyer avant le 07 juillet 2023

RESPONSABLE LÉGAL 1 PAYEUR DE LA FACTURE	RESPONSABLE LÉGAL 2
<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse :	Adresse :
.....
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. portable :	Tél. portable :
E-mail :	E-mail :
Tél. travail :	Tél. travail :

1^{ER} ENFANT :

Nom et prénoms de l'enfant : Sexe : M F

Date et lieu de naissance : Classe à la rentrée de septembre :

Existe-t-il des contraintes alimentaires ? : **oui** **non**

Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires) et l'accord du médecin scolaire.

2^{ème} ENFANT :

Nom et prénoms de l'enfant : Sexe : M F

Date et lieu de naissance : Classe à la rentrée de septembre :

Existe-t-il des contraintes alimentaires ? : **oui** **non**

Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires) et l'accord du médecin scolaire.

3^{ème} ENFANT :

Nom et prénoms de l'enfant : Sexe : M F

Date et lieu de naissance : Classe à la rentrée de septembre :

Existe-t-il des contraintes alimentaires ? : **oui** **non**

Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires) et l'accord du médecin scolaire.

MODE D'INSCRIPTION SOUHAITÉ (le choix peut-être modifié en cours d'année)

- J'inscris mon enfant à l'année :

1^{er} enfant : Lundi Mardi Jeudi Vendredi
2^{ème} enfant : Lundi Mardi Jeudi Vendredi
3^{ème} enfant : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- J'inscris mon enfant ponctuellement : dans ce cas il vous faudra retourner le planning mensuel par mail au plus tard le 25 du mois précédent à : cantine.valleeborgne@orange.fr
(exceptionnellement le planning mensuel de septembre 2023 devra être retourné avant le 07/07/2023)

TARIFICATION :

En septembre prochain, le SIRP met en place la tarification sociale des cantines à 1€. (sous réserve que l'Etat ne se désengage pas de son dispositif d'aide, sinon le tarif des repas reviendra à 4€/ repas).

De quoi s'agit-il ?

La tarification sociale à la cantine consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Ce dispositif permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Qui peut en bénéficier ?

Afin d'en bénéficier, une attestation de quotient familial (à demander auprès de la CAF ou MSA) est demandée aux familles dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

L'attestation du quotient familial devra être fournie avant le 30 septembre 2023.

A défaut de transmission, le tarif plafond (QF>1000) sera appliqué.

Quotient familial	Coût du repas
De 0 à 500 €	0.90 €
De 501 à 1000 €	1 €
De 1001 € et plus	4 €

ANNULATION / RAJOUT DE REPAS

	Repas du Lundi	Repas du Mardi	Repas du Jeudi	Repas du Vendredi
Pas de facturation si annulation avant :	samedi 12h	dimanche 12h	mardi 12h	mercredi 12h
Repas facturé 2,00€ si annulation après :	samedi 12h	dimanche 12h	mardi 12 h	mercredi 12h
Repas facturé 4,00€ si annulation après :	dimanche 12h	lundi 12h	mercredi 12h	jeudi 12h

Rajout de repas à moins d'une semaine : repas facturé **6,75 €**

CONTACT

SIRP VALLEE BORGNE- Mairie de Saumane - 2815 Route de la Vallée Borgne - 30125 SAUMANE
cantine.valleeborgne@orange.fr ou 07.49.50.52.38

Fait à _____ , le _____

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :